VICTOIRE SUR LE MAINTIEN DES LOYERS !

La lutte paie, mais la lutte continue

Dans le quartier d'Air Bel à Marseille, **plus de 200 familles vont devoir quitter leur logement à cause d'un projet de rénovation urbaine**. Au cours des derniers mois, nous, l'« Amicale des locataires d'Air Bel » et l'association « Il fait bon vivre dans ma cité », avons rédigé **une charte de relogement** pour protéger les droits des habitant.e.s.

Au mois de janvier 2022, nous avons quitté la table des négociations car les institutions (bailleurs, métropole et Etat) refusaient de garantir que les loyers et les charges n'augmenteront pas avec le relogement. Pour protester, les habitant.e.s et leurs soutiens ont organisé une grande réunion publique dans le quartier et ont menacé de bloquer le projet (en n'ouvrant pas leurs portes aux chargé.e.s de relogement).

Notre lutte a payé : lors de sa délibération du 30 juin 2022, **la Métropole a fini par s'engager au « *maintien du reste à charge au mètre carré pour les locataires dont les revenus ne dépassent pas le plafond de ressources HLM* »**. Cette victoire dépasse largement Air Bel puisque **cette règle bénéficiera à l'ensemble des habitant.e.s des quartiers délogé.e.s par la rénovation urbaine à Marseille** (soit près de 4000 familles).

La métropole a aussi acté l'élaboration d'une « charte unique » de relogement pour l'ensemble des projets de renouvellement urbain sur Marseille. **Mais qu'en est-il de la voix des habitant.e.s ?** Ce sont les mieux placé.e.s pour décider des conditions de leur relogement !

Nous revendiquons l'application de la charte de relogement rédigée par les associations de locataires d'Air Bel, qui est la plus favorable aux droits des habitant.e.s. Car nos revendications ne se limitent pas au maintien des loyers. Nous exigeons notamment :

- Que l'ensemble du parc social disponible soit mobilisé pour permettre aux locataires d'être relogé.e.s dans le quartier et le logement de leur choix ;
- La mise en place d'un comité de suivi des relogements dans lequel siègent les représentant.e.s des locataires ;
- Le maintien des tarifs préférentiels d'énergie dont bénéficient les habitant.e.s d'Air Bel ou la compensation en cas de hausse des factures causée par le relogement ;
- Le droit de rester à Air Bel pour les locataires qui le souhaitent.

Nous organiserons prochainement une autre réunion publique pour poursuivre la mobilisation. **La lutte paie, mais la lutte continue !**

Signataires : Association « Il fait bon vivre dans ma cité », Association des locataires d'Air Bel, SQPM